

Volet B**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge

09304989



Déposé
24-11-2009

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/11/2009 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0820823007
Dénomination

(en entier) : **G LEC**

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : 1420 Braine-l'Alleud, Av des Tourterelles 31

Objet de l'acte : Constitution

D'un procès-verbal reçu par le notaire associé Valérie Dhanis à Braine-l'Alleud, le 23 novembre 2009, il résulte que :

1° Monsieur **GOEDERT** Cyrille Jean Pierre, né à Ixelles, le 24 juillet 1970, époux de Madame Nathalie DWEK, domicilié et demeurant à Braine-l'Alleud, Avenue des Tourterelles, 31.

2° Madame **DWEK** Nathalie Suzette Jeanette, née à Berchem-Sainte-Agathe, le 5 juin 1969, épouse de Monsieur Cyrille GOEDERT, domiciliée et demeurant à Braine-l'Alleud, Avenue des Tourterelles, 31.

Ont constitué une société privée à responsabilité limitée sous la dénomination sociale « G LEC » .

Le siège social est établi à Braine-l'Alleud, Avenue des Tourterelles, 31.

La société a pour objet, tant en Belgique, qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci :

- a) la Fabrication d'appareils d'éclairage, lampes, enseignes lumineuses etc...
- b) Travaux d'entretien et réparations mécaniques pour des tiers
- c) Installation de systèmes d'alimentation de secours (groupes électrogènes)
- d) Construction de réseaux électriques et de télécommunications
- e) Travaux d'installation électrotechnique de bâtiment, de câbles et appareils électriques.
- f) Installation de systèmes de surveillance et d'alarme contre les effractions.
- g) Installation de systèmes de télécommunication et installations informatique.
- h) Installation de systèmes d'éclairage et de signalisation pour chaussée, voies ferrées, aéroports et installations portuaires.
- i) Installation électriques de chauffage.
- j) Travaux d'isolation.
- k) Installation d'enseignes lumineuses ou non, d'ascenseurs et escaliers mécanique, d'antennes d'immeubles et paratonnerres.
- l) Nettoyage de bâtiments nouveaux et remise en état des lieux après travaux.
- m) Nettoyage à la vapeur, le sablage et les activités analogues appliquées aux parties extérieures

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite

de bâtiments.

- n) Création de placement publicitaire, affiches, panneaux
- o) Réparation de produits électroniques, appareils audio et vidéo, d'appareils électroménagers.
- p) Autres services aux entreprises.
- q) Achats, ventes, locations d'immeubles pour compte propre.
- q) Installation de câblage électrique.

La société peut, d'une façon générale, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

La société peut être administrateur, gérant ou liquidateur.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes affaires, entreprises, associations ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Le capital social est fixé à la somme de dix-huit mille six cents euros, divisé en cent quatre-vingt-six parts, sans valeur nominale, suite à un apport en espèces, comme suit :

- par Monsieur Cyrille GOEDERT, cent quatre-vingt-cinq parts, soit pour dix-huit mille cinq cents euros
- par Madame Nathalie DWERK, une part, soit pour cent euros

Chacune des parts souscrites est libérée à concurrence d'un tiers, par un versement en espèces qu'ils ont effectué à un compte spécial au nom de la société en formation auprès de la Banque ING (dont l'attestation a été annexée à l'acte de constitution) de sorte que la société a dès à présent de ce chef à sa disposition une somme de six mille deux cents euros.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Tant que la société ne comporte qu'un seul associé, elle est administrée soit par l'associé unique, soit par une ou plusieurs personnes physiques, associées ou non, nommées avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique agissant en lieu et place de l'assemblée générale.

En cas de pluralité d'associés, la société est administrée par un ou plusieurs mandataires, personnes physiques, associés ou non.

Conformément à l'article 257 du code des sociétés, chaque (ou : le) gérant peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, sauf ceux que la loi réserve à l'assemblée générale.

Chaque (ou: Le) gérant représente la société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Il peut déléguer des pouvoirs spéciaux à tout mandataire.

L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

L'assemblée générale ordinaire des associés se tient le premier du mois de juin de chaque année à dix heures. La première aura lieu en deux mille onze.

Le premier exercice social commencera le jour du dépôt pour se terminer le 31 décembre 2010.

L'assemblée décide de fixer le nombre de gérant à un : Monsieur Cyrille GOEDERT, précité.

Il est nommé jusqu'à révocation et peut engager valablement la société sans limitation de sommes. Son mandat est gratuit.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Valérie DHANIS, notaire associé.